

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Adecco Group

Mercredi, 13 mai 2009, 11 h 00, au
Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions,
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne

Ouverture des portes: 10 h 15
Début de la réunion: 11 h 00



Cher actionnaire,

Le secteur du recrutement a été confronté à un environnement économique exceptionnellement difficile, notamment au quatrième trimestre 2008. Néanmoins, le groupe Adecco a obtenu une bonne performance pendant l'exercice durant lequel les revenus ont baissé de 5%. La société a maintenu une politique tarifaire disciplinée et a rapporté une marge brute de 18,4% en 2008. Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (EBITA)¹ s'est élevé à 908 millions d'euros, soit une baisse de 16%. Le bénéfice d'exploitation a été affecté par des provisions pour dépréciation de 116 millions d'euros sur la survaleur et les actifs incorporels et a baissé de 29% à 748 millions d'euros en 2008. Le bénéfice net a diminué de 33% à 495 millions d'euros. La marge brute d'autofinancement est restée forte, en se situant à plus d'un milliard d'euros, un niveau comparable à celui de l'an dernier. Compte tenu de ces résultats solides et de notre position financière saine, le Conseil d'administration a le plaisir de proposer un dividende de 1.50 CHF par action.

Ces bons résultats traduisent à la fois une réponse décisive et disciplinée à la récession et une avancée stratégique pour nos deux activités fondamentales: le recrutement généraliste et spécialisé. Nous avons maintenu depuis une année notre rythme de développement et, par conséquent, renforcé la compétitivité du groupe Adecco dans le monde grâce à la dualité de nos marchés:

- Nous avons poursuivi la segmentation de nos activités de recrutement généraliste en différenciant notre offre grâce à des solutions plus personnalisées.
- Nous avons renforcé nos secteurs d'activité professionnels grâce à la croissance interne et à des acquisitions en France et aux Pays-Bas.

¹ EBITA (Earnings before Interest, Taxes and Amortization) ou Excedent Brut d'Exploitation est une mesure non US GAAP et représente les revenus avant intérêts, impôts (taxes), dotations aux amortissements.



Rolf Dörig

Président du Conseil d'administration

En adoptant une gestion fondée sur la valeur – une approche fondamentale pour notre entreprise – nous avons été capables d'atteindre une marge brute en constante progression et notre marge EBITA n'a connu qu'une réduction mineure, malgré des conditions de marché difficiles. Nous avons adapté nos coûts à la tendance des revenus grâce à des fusions d'agences ciblées, à des réductions de coûts de personnel en toute responsabilité et soigneusement gérées et à des consolidations de nos services de support. Notre discipline tarifaire a été performante, reflétant la confiance de nos employés et de nos clients dans notre offre à la pointe du marché.

Nos activités sont influencées par des tendances générales comme le vieillissement de la population, la nouvelle réflexion sur la gestion des retraites, les pénuries de compétences et le désir croissant d'un équilibre entre vie privée et travail. Cette vague de fond ne sera pas endiguée par la récession économique – le monde du travail continuera sa modernisation. En outre, la déréglementation continue du marché du travail dans de nombreuses zones géographiques continuera à avoir un effet bénéfique pour nos activités. En tant que leader mondial des services de ressources humaines, nous travaillons dur pour rester en première ligne des développements, prêts à bénéficier pleinement d'une reprise prochaine.

Pour l'année en cours, nous avons défini clairement nos priorités: nous adopterons une approche progressive, en continuant à améliorer nos relations avec les clients et les employés d'Adecco dans un monde en pleine évolution. Nous resterons fidèles à une gestion fondée sur la valeur et continuerons d'appliquer des critères de discipline financière stricte pour les investissements. Nos priorités opérationnelles incluent la segmentation des clients, l'optimisation de notre présence dans les agences ainsi que la fidélisation du personnel et des clients. Le renforcement de notre activité de recrutement tant grâce à la croissance interne que par des acquisitions demeure une priorité stratégique, tandis que nous continuons à optimiser nos offres commerciales de recrutement professionnel généraliste. Compte tenu de la faiblesse générale de l'environnement de marché, les réductions de coûts demeurent une priorité pour la direction.

En 2008, après avoir contribué au redressement réussi du groupe Adecco et à la définition de sa stratégie à long terme, Jürgen Dormann a décidé de ne pas poursuivre un nouveau mandat au sein du Conseil d'administration du groupe Adecco et a quitté la présidence le 1^{er} janvier 2009.

Nous remercions sincèrement nos clients et nos actionnaires pour leur confiance et leur fidélité ainsi que, bien sûr, tous ceux qui travaillent pour ou avec le groupe Adecco. Vous nous avez aidé à faire avancer notre société au cours d'une année difficile. Ensemble, nous pouvons relever les défis à venir grâce à notre confiance dans le modèle et la stratégie de notre entreprise ainsi qu'à notre volonté de réussir.



Rolf Dörig
Président du Conseil d'administration



Klaus J. Jacobs
1936–2008

Adieu à Klaus J. Jacobs

Avec la disparition de Klaus J. Jacobs, notre société a perdu son cofondateur, qui a longtemps été Président du Conseil d'administration et – pendant une période particulièrement difficile – directeur général. Sa créativité et sa détermination, ainsi que son engagement exemplaire dans la vie publique et les problèmes de société, ont fait de lui une personnalité exceptionnelle – en fait, un véritable modèle pour nous tous. Klaus J. Jacobs a marqué de son empreinte la forme et le caractère du groupe Adecco comme personne d'autre. Au début de sa carrière, notre Président honoraire a reconnu l'importance du travail comme le moyen clé d'intégration dans une société qui risquait d'exclure de plus en plus de personnes.

Il était clair pour lui que le travail était crucial pour l'intégration des jeunes et que le fait de fournir à davantage de personnes des opportunités d'être impliquées de manière sélective dans le monde contribuait à garantir que les individus plus âgés continuaient de jouer un rôle important dans la société. Enfin, et ce n'est pas le point le moins important, Klaus J. Jacobs a toujours souligné le rôle grandissant de l'apprentissage tout au long de la vie sous la forme d'une éducation et d'une formation continues. En s'appuyant sur ces intuitions visionnaires, Klaus a fait du groupe Adecco le leader mondial du secteur qu'il est aujourd'hui. L'héritage de Klaus J. Jacobs constitue à la fois une obligation et une inspiration. Nous ne l'oublierons jamais et nous nous efforcerons de développer le groupe Adecco comme il l'aurait voulu.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Rolf Dörig'.

Rolf Dörig
Président du Conseil d'administration

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Mercredi, 13 mai 2009, 11 h 00, au
Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions,
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne

Ouverture des portes: 10 h 15
Début de la réunion: 11 h 00

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:

1. Approbation du rapport de gestion 2008

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion 2008, composé du rapport annuel, des comptes annuels d'Adecco S.A., des comptes de groupe et du rapport de rémunération pour l'exercice 2008.

2. Utilisation du bénéfice résultant du bilan

Le Conseil d'administration propose, sur le bénéfice résultant du bilan, la distribution d'un dividende de CHF 1.50 par action nominative d'une valeur nominale de CHF 1.00 et le report à nouveau du solde. Les actions détenues par la société ne génèrent pas de dividende.

3. Décharge du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2008.

4. Réélection du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Jakob Baer, de M. Rolf Dörig, de M. Andreas Jacobs, de M. Francis Mer, de M. Thomas O'Neill, de M. David Prince, de Mme Wanda Rapaczynski et de Mme Judith A. Sprieser comme membres du Conseil d'administration, pour une nouvelle durée de fonction d'une année prenant fin à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de Ernst & Young Ltd, Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2009.

6. Adaptation des statuts en vertu des changements législatifs

En raison de récents changements législatifs et de changements à venir, et afin de s'assurer que les statuts tiennent compte du droit applicable, le Conseil d'administration propose de modifier les statuts comme suit:

– Art. 6 al. 2 (modification):

«² Des actions nominatives dématérialisées ne peuvent être transférées que par cession et avec tous les droits qui y sont attachés ou selon les règles de la loi sur les titres intermédiés.»

– Art. 6 al. 3: radié.

– Art. 18 al. 3, dernière phrase (modification):

*«– la dissolution de la société sans liquidation.»**

– Art. 20 al. 1 (modification):

*«¹ L'administration de la société est confiée à un conseil de cinq à neuf membres, qui doivent être actionnaires.»**

– Art. 23 al. 1 (modification):

*«L'assemblée générale élit chaque année un organe de révision et un réviseur des comptes de groupe, dont les attributions sont celles prévues par la loi. L'organe de révision et le réviseur des comptes de groupe sont est rééligible.»**

– Art. 23 al. 2: radié.

* Le texte rayé sera supprimé.

– Art. 25 (modification):

«Pour chaque exercice comptable, le Conseil d'administration établit un rapport de gestion qui se compose des comptes annuels, du rapport annuel et des comptes de groupe, y inclus le compte de profits et pertes, le bilan, le tableau de financement et l'annexe.»

– Art. 29: radié.

Explications: La proposition de modification de l'art. 6 répond à la probable entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les titres intermédiés (Bucheffectengesetz) qui facilitera le transfert de titres. La modification de l'art. 18 al. 3 correspond aux changements venus dans le texte de la loi à l'occasion de la révision partielle du Code des Obligations suisse (CO) entrée en vigueur en 2008. Lors de cette même révision du CO, l'obligation pour les membres du Conseil d'administration d'être actionnaires a été abolie, conduisant à la proposition de modification de l'art. 20 des statuts. Par ailleurs, le terme «réviseur des comptes de groupe» ne figure plus dans le CO; les attributions du réviseur des comptes de groupe incombent à présent à l'organe de révision (modification de l'art. 23 al. 1). En raison du désenrégistrement effectué aux États-Unis, la société n'est plus tenue d'élire un réviseur spécial; la radiation de l'art. 23 al. 2 est proposée en conséquence. Le texte de l'art. 25 a été modifié de manière à correspondre au texte en vigueur de l'art. 662 CO. Il est proposé de radier l'art. 29 parce que celui-ci est en vigueur depuis plus de 10 ans et qu'il n'est par conséquent plus nécessaire de le faire figurer dans les statuts.

7. Autorisation d'un programme de rachat d'actions

Le Conseil d'administration soumet la proposition suivante:

Le Conseil d'administration est autorisé à procéder à un programme de rachat d'actions à concurrence de 10% du capital-actions d'Adecco S.A. émis sur SIX Swiss Exchange, par le biais d'une deuxième ligne de négoce. Les actions acquises sont destinées à être détruites et ne seront pas considérées comme «propres actions» au sens de l'art.

659 CO. Les différentes modifications de statuts nécessaires (réduction du capital-actions) seront soumises pour approbation lors d'ultérieures Assemblées générales ordinaires.

Documentation, participation et représentation

Le rapport de gestion 2008, le rapport de l'organe de révision, les statuts ainsi que la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions peuvent être consultés dès le 15 avril 2009 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1005 Lausanne, et à son siège statuaire à Chêserex. Les actionnaires peuvent aussi commander un exemplaire du rapport de gestion 2008 (en anglais). Le rapport de gestion 2008 et la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions sont en outre disponibles sur le site internet d'Adecco (www.adecco.com et www.agm.adecco.com).

Les actionnaires inscrits au registre des actions au 6 avril 2009 recevront par poste la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits après le 6 avril 2009 mais avant le 7 mai 2009 recevront la convocation après leur inscription au registre des actions. Le registre des actions sera bloqué du 7 mai 2009 au 13 mai 2009. Seuls les actionnaires inscrits au 7 mai 2009 seront habilités à disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou à désigner un représentant. Les actionnaires qui ne sont pas enregistrés, mais qui souhaitent

participer et disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou désigner un représentant, sont priés de prendre contact avec leur banque afin de requérir leur inscription à bonne date au registre des actions.

Le bulletin-réponse joint à la convocation permet de commander la carte d'admission ou de mandater un représentant à l'exercice des droits de vote lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (voir ci-dessous). Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à Adecco S.A., c/o ShareComm-Service AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, le plus vite possible, de manière à recevoir la carte d'admission et le rapport de gestion 2008 par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront distribuées avant le début de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 30 avril 2009.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires peuvent se faire représenter comme suit:

- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit à cet effet commander une carte d'admission, remplir le volet concernant la procuration et remettre cette carte d'admission au tiers mandaté;
- Par le représentant indépendant M. Andreas G. Keller, avocat, Case postale 2924, CH-8021 Zurich. Les actionnaires qui souhaitent donner procuration au représentant indépendant doivent remplir le bulletin-réponse en conséquence (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Pour des instructions particulières, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire figurant au dos du bulletin-réponse. Sauf instruction contraire, le représentant indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration;
- Par Adecco S.A. (représentation par le membre d'organe de la société). Les actionnaires qui souhaitent donner procuration à Adecco S.A. doivent remplir le bulletin-réponse en conséquence (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Adecco S.A. votera toujours conformément aux propositions du Conseil d'administration. Si l'actionnaire souhaite voter différemment, il est prié de mandater

le représentant indépendant ou un tiers. Les bulletins-réponse qui contiennent des instructions autres que celles de suivre les propositions du Conseil d'administration seront remises au représentant indépendant;

- Par la banque dépositaire. L'actionnaire doit à cet effet commander une carte d'admission, remplir le volet concernant la procuration et remettre cette carte d'admission à la banque dépositaire.

Les banques dépositaires, au sens de l'art. 689d al. 3 CO, et le représentant indépendant sont priés d'indiquer dès que possible à Adecco S.A. le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard à 10 h 15 le jour de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, au contrôle d'accès.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sera à la disposition des participants dès le 3 juin 2009 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1005 Lausanne.

Le Conseil d'administration

